

## **Séance extraordinaire du conseil municipal du 15 mai 2023**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 15 mai 2023 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

#### **2023-05A-01**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2023-05A-02**

#### **Engagement financier et autorisation de dépôt de demande - Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a élaboré un projet pour l'implantation d'un écocentre sur son territoire;

ATTENDU que ce projet sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois* administré par cette dernière;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie s'engage à investir financièrement dans ce projet;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à investir quelque six cent cinquante mille dollars (650 000 \$), selon les estimations préliminaires, pour le projet d'implantation d'un écocentre sur son territoire dont le financement se fera, en partie, par règlement d'emprunt;

Que le conseil municipal autorise madame Andréanne Bergeron, coordonnatrice de projets et responsable en environnement, à déposer le projet d'implantation d'écocentre à RECYC-QUÉBEC, dans le cadre du *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois*;

Que la présente résolution confirme l'engagement financier de la Ville de Lavaltrie dans le projet d'implantation d'un écocentre sur son territoire et que celle-ci soit transmise à RECYC-QUÉBEC dans le cadre de la demande;

Que le maire, monsieur Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2023-05A-03**

#### **Modification de la date limite et du délai de réalisation - Travaux de pavage sur différentes rues et parties de rues**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a octroyé par résolution, le 21 avril 2021, un contrat à *Pavage JD inc.* pour des travaux de pavage sur différentes rues et parties de rues (2021-03-02/AOP);

ATTENDU que lesdits travaux devaient se terminer avant le 29 octobre 2021 et qu'à ce jour, ces derniers ne sont pas complétés;

ATTENDU que pour finaliser lesdits travaux, l'adjudicataire a informé la Ville qu'il pourra réaliser ces travaux entre le 15 mai 2023 et le 30 septembre 2023, et ce, conformément au contrat et aux prix prévus au bordereau;

ATTENDU que la priorité demeure d'assurer la continuation et la finalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte que les travaux de pavage sur différentes rues et parties de rues (2021-03-02/AOP) soient complétés au plus tard le 30 septembre 2023, et ce, conformément au contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Période de questions**

Lors de la période de questions, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

### **2023-05A-04**

#### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 03.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Charron, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire